

Tres-honorez Peres;

J'ay presque oublie grand c'est que je receus vos dernieres,
tant il y a long temps. Cependant je n'ay cesse d'empigner
toutes les occasions, pour vous mander de mes nouvelles, qui
a ce que je compte, finira vous seront toutes rendues. Le 15.
jours en ça j'ay autant abonde en loisir, comme manques de sujets
a vous m'en escrire. La suite de nostre negociation ayant soudain
est reduite a interruption; Et encor a present nous trouons
nous au mesme terme; Sans que je puisse voir quel sera le
moyen de renouer la liaison, en cette si scabieuse conjuncture,
ou il se troue tant de malveillants, qui travaillent au
desnouement des affections Angloises d'avec les sujets
de Messij. Les Estats. D'un costé nos marchands se
plaignent de ce qu'a leur desavantage Mess. Les Amb^{es}
se sont laissez desuoyer de l'equite du Traicté; de l'autre
on crié contre nous a toute outrance, nous disant vireches,
desraisonnables et intraitables. Et enfin qui nous faict
chaudemt souhaiter la recharge des Orig^{es} Estats Gnauls,
si quel bien il se pouvoit trouver moyen d'acheminement

...dangereux
Le jour à
l'informée de
pirateurs à
vous appris
de La Roche
trouva avec
sich rejoindit
chargent point
trindra d'autre
s. peut donner
les faire
la raison, on
traiscaux
ches, on nous
rebut du
ous cuir, nous
Sings nos
de cet. Indes

don du mariage, tant les fruits en courent incertain et en plusieurs parties. Les lettres de la Sr. Margr. dit qu'en certains articles le Roy de France
Etat de France. L'archevêque de Cologne a chargé de s'empêcher par lui sur divers points de l'Inde. Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un
L'archevêque de Cologne a chargé de s'empêcher par lui sur divers points de l'Inde. Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un
qui l'ay avec lui, la curie en ayant permis a le servir et les empêcheurs de l'Inde. Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un
prescriptions de main, mais par ces lettres il se pourra en l'Inde et en l'Europe. Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un
cont de son fait. On en verra un peu de l'Inde et de l'Europe. Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un
qui sont les q. in Gallia in parte parthe. Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un
L'archevêque de Cologne a chargé de s'empêcher par lui sur divers points de l'Inde. Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un

S. M.^{te}
pour l'acquiescer de toute sorte de préjuger possibles.
Le Vicomte de Boncastro Bernard de France passé deux jours,
et soudainement s'achemina vers la Court, dont n'eumes l'avis
de le saluer. Il ne fait lement d'aucune apparence de
Paix en France, ains que le Roy desirant son voyage par Dauphiné
et Languedoc, pour entamer la Guerre à toute force. Paroëça
on continue toujours l'assurance du secours Royal au Palatinat,
de 8000. hommes de pied et 1000. chevaux. pour l'entretien
desquel on juge que la contribution, qui se va tirant de la libéralité
du peuple en ce Royaume, pourra suffire pour 8. ou 9. mois;
se croyant qu'entre tant il se pourra venir que le dessein
de l'Empereur pour la restitution, que le Roy d'Espagne
ne cesse d'affirmer tout ce qu'il se peut. Le Sr. Richelieu
qui apres avoir vû les Princes et l'Etat de la noblesse en
Allemagne, y doit administrer les finances de cet Electeur
n'attend, ce dit on, que le retour de certain courrier, qui rapportera
les adair du d'ual vers sur la contribution des affaires par
delà: et desia Burlamachi a tiré 50000. escus pour
les remettre par échange à Heidelberg, avec assurance
de bien plus grande somme. Je ne seay quoy on puisse

Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un
Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un
Le d'Ardenne, pour avoir mandé qu'il y a un

pour le Comte de Segré - Comte

A Monsieur

Monsieur Dujgens, Secret.
d'Etat, A la
Haye.

1702